

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

220x20

AVENANTS N°3 ET 4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RESTAURATION DU MOULIN DE PALLIERES

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de restauration de son patrimoine ancien au sein du chef-lieu.

La collectivité a souhaité réhabiliter et restaurer son moulin à vent situé au chemin de la Lanterne (parcelle CN 70) en prévision d'une remise en service de la production de farines céréalières et installation d'un meunier.

Le moulin fait partie du patrimoine remarquable de la collectivité qui souhaite une revalorisation de son centre ancien (chef-lieu) et une redynamisation de son attractivité touristique et économique.

Le marché de travaux de la présente délibération a pour objet la restauration du bâti de ce moulin (tour à maçonnerie de pierre), le remplacement complet des ailes, de la charpente, la toiture et du bardage, le confortement de l'éperon rocheux qui sert d'assise au moulin ainsi que la création d'une rampe d'accès logistique.

Le nouveau système éolien comporte les ailes, une calotte orientable dans le sens du vent, une nouvelle charpente comprenant l'axe des ailes, le mécanisme de renvoi, le frein ainsi que l'ensemble des mécanismes à assistance électrique permettant la mise en service et en activité de production du moulin.

Par délibération N°161x19 en date du 27 juin 2019, le Conseil municipal a adopté la demande de subvention relative à l'opération de « Reconstruction et remise en service du Moulin des Pennes Mirabeau » et a sollicité l'aide au conseil départemental au titre de la conservation et à la restauration du patrimoine en vue de la confection d'une farine locale.

Par délibération N°179X19 en date du 26 septembre 2019, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer et à exécuter le marché avec le groupement d'entreprise CROIX André et Fils (mandataire) et Demathieu Bard Construction (co traitant) pour un montant global et forfaitaire de 566 767.10 € HT soit 680 121.13 € TTC.

Par délibération N°79X20 en date du 15 juillet 2020, le conseil municipal a autorisé Mr le Maire à signer les avenants n°1 et n°2 prolongeant le délai d'exécution pour cause COVID à 10 mois et modifiant les prestations ramenant le montant global et forfaitaire à 609 702,23 € HT soit 731 624,68 € TTC (+7,58%).

D'autre part et depuis, des modifications de prestations se sont avérées nécessaires comme suit :

- Mise en place d'un automate programmable réglant la rotation de la charpente et des ailes pour sécuriser l'accès : 17 258,00 € HT objet de l'avenant n°3 ;

- Prolongation et modification du garde corps en serrurerie de la rampe d'accès pour sécuriser le site : 14 890,36 € HT objet de l'avenant n°4.

Le montant des avenants proposés s'élève à 32 148,36 € HT (+5,27 %) ramenant le nouveau montant du marché de travaux à 641 850,59 € HT soit 770 220,71 € TTC (+13,25 % du marché initial).

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer les avenants,

– SE PRONONCE comme suit:

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
GORLIER-LACROIX – SCAMARONI – FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI